

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juin 2016**

OBJET

05 – CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR

N° 2016-06-05

NOMENCLATURE : 8/6/1

L'an deux mille seize, le six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mai 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 4

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU

Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29

présents.....25

ayant un pouvoir...4

votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Conformément à la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir et notamment l'article L.5134-110-I, il est proposé de créer un nouvel emploi d'avenir au sein de la collectivité.

Pour rappel : « l'emploi d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans au moment de la signature du contrat de travail, soit sans qualification, soit peu qualifiés ou rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois ».

Dans le cadre de sa politique d'emploi des jeunes et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la collectivité compte à ce jour 4 emplois d'avenir : 1 aux espaces verts, 1 à la vie locale (équipements sportifs), 1 à la restauration, 1 à l'accueil périscolaire et de loisirs. De plus, depuis septembre 2015, la collectivité accueille un apprenti aux espaces verts.

Un premier bilan positif est d'ores et déjà à acter pour un jeune en contrat d'avenir à la restauration puisqu'il a obtenu son CAP de cuisinier, et qu'il devrait pouvoir postuler au terme de ses 3 ans de contrat à la vacance pour retraite d'un poste d'adjoint technique en cuisine.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160606-2016-06-06-DE05-
DE
Date de télétransmission : 09/06/2016
Date de réception préfecture : 09/06/2016

C'est dans ce contexte que la commune de Treillières souhaite créer un nouvel emploi d'avenir en tant qu'adjoint administratif affecté à 50% au CCAS et 50% au service vie locale.

Nombre de postes : 1 poste

Temps de travail : 35h

Date de création : 17/05/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'EMETTRE un avis favorable sur la création d'un emploi d'avenir à compter du 17 mai 2016.

Pour extrait conforme,

Le 6 juin 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

